



Journal municipal de juin 2011
« La commune livrée aux promoteurs immobiliers ? »

Nous sommes très inquiets de voir la pression immobilière qui s'exerce actuellement sur notre commune avec la bienveillance de la municipalité.

Nous avons toujours défendu un plan local de l'habitat et l'intégration d'un pourcentage de logements sociaux dans les programmes immobiliers. Il s'agit d'une position qui tient compte des besoins de la population. Aujourd'hui 60% des ménages français peuvent prétendre à un logement social bien éloigné de l'image négative des années 70.

L'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) en 2009 que nous appelions de nos vœux depuis longtemps, avait permis le débat et l'intégration de certaines de nos demandes. C'était un compromis et nous l'avions voté en restant lucides sur ses insuffisances.

Nous n'imaginions le lancement d'une révision du PLU un an après son adoption !

Nous sommes hostiles à la politique de la municipalité qui livre la ville aux promoteurs privés, politique qui fait flamber les prix à plus de 4000 le m². Nous dénonçons cette attitude car nous sommes convaincus que les Franconvillois n'ont pas idée du charcutage qui s'opère.

Nous sommes opposés à la densification du quartier de la fontaine Bertin avec la construction par un promoteur privé de 180 logements. Les 2 blocs d'immeubles projetés en R + 6 (18 m environ de hauteur) en bordure de la départementale en lieu et place du centre commercial actuel repris en pied d'immeuble, va aggraver encore la coupure physique de la zone d'habitat de la Fontaine Bertin avec le centre ville. L'échec de la municipalité sur la requalification du centre commercial ne doit pas être le cache sexe de cette opération spéculative.

Nous sommes opposés à diverses modifications du PLU permettant de grignoter les parcelles au seul bénéfice des promoteurs dans plusieurs quartiers.

Le PLU modifié prévoit aussi l'accueil d'une chaufferie et d'un édifice cultuel. Nous sommes favorables à la construction d'une mosquée dans le cadre de la loi de 1905 qui s'impose à la construction de tout édifice religieux, mais nous restons dubitatifs sur sa situation géographique. En effet, les lieux de culte existants sont tous intégrés dans la ville. Nous plaillons pour que la municipalité réserve un terrain mieux situé et plus accessible, à pied ou par les transports en commun, au même titre que les autres.

Retrouvez nos précédentes tribunes publiées dans le journal municipal sur www.franconvillecitoyenne.net.